



# INFOS NIEVROZ

BULLETIN REALISE PAR LA MAIRIE DE NIEVROZ

N° 7 – JUILLET 2004

## Sommaire

• Quelques dossiers administratifs	2
• Travaux effectués	3
• Extension Groupe Scolaire	4
• Fermeture estivale du Camping	4
• Mini-stade	5
• Test circulation – rue H. Dunant	5
• Comprimés d'Iode	6
• Sécheresse	6
• Repas des anciens	6
• Contes en Côtière 2005	6
• Démoustication	6
• Plan canicule	6
• Canicule : quelques conseils ...	7
• Campagne contre le bruit	8
• Prudence près des cours d'eau	8
• Prévention contre le feu !	8

## Utile ...

- Pompiers 18
  - SAMU 15
  - Gendarmerie 04.78.06.10.24 / 17
  - Centre anti-poisons 04.72.11.69.11
  - Taxi Millet : 04.78.06.07.36 / 06.86.27.89.68
  - Mairie Tél. : 04.78.06.12.50  
Fax : 04.72.25.90.64  
Courriel : [mairie.nievroz@wanadoo.fr](mailto:mairie.nievroz@wanadoo.fr)  
Site internet : [ville-nievroz.fr](http://ville-nievroz.fr)  
Horaire du secrétariat :  
du mardi au samedi de 8H30 à 11H30  
les mardi et vendredi de 14H30 à 17H00
- Horaire d'été de la déchetterie :
- Lundi : 9H00 à 12H00 – 14H00 à 19H00  
Mardi : 14H00 à 19H00  
Mercredi : 14H00 à 19H00  
Vendredi : 14H00 à 19H00  
Samedi : 9H00 à 19H00
- Important : se munir d'une pièce d'identité  
pour justificatif de domicile
- Ramassage des ordures ménagères :  
Lundi et Jeudi

## Canicule ...

### Un plan est mis en place ...

- *N'hésiter pas à aider et à vous faire aider :*  
demandez de l'aide à un parent, un voisin  
si la chaleur vous met mal à l'aise,  
  
inquiétez-vous de la santé des personnes  
seules ou fragiles de votre entourage, aidez  
les à boire et à manger suffisamment.  
  
transmettez ce message autour de vous.
- *Quelques conseils pour se protéger de la canicule...*
- *Coupon d'inscription sur fichier d'alerte.*

Suite page 7

## Bonnes vacances aux jeunes !!!



*Le mini-stade ouvre ses portes...*

# QUELQUES DOSSIERS ADMINISTRATIFS PARTICULIERS

## Enquêtes publiques :

- Juin 2004 - demande de « mise en service d'une station de transfert de déchets ménagers et assimilés » présentée, par le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ORGANOM à La Boisse,
- juin 2004 - demande d' « autorisation d'exploiter une installation destinée à produire des copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyles haute teneur (EVA HT) » présentée, par la Société ATOFINA à Balan.
- janvier 2004 - demande d' « autorisation en vue du renouvellement et de l'extension avec modifications des conditions de remise en état d'une carrières au lieu-dit : Les Pyes » présentée par la Société GRANULATS RHONE-ALPES.
- Septembre 2003 – avis sur « Plan de Gêne Sonore de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry ».

Carrière des Pyes : Présentation du dossier « Carrière des Pyes » en Commission Départementale des carrières (Préfecture)

Renouvellement du bail de location des terrains communaux à la société de Chasse de Niévroz.

Participation de la commune à l'élaboration du Schéma Touristique de secteur (Communauté de Communes du Canton de Montluel).

Poursuite de l'étude d'aménagement du site des « Pyes » en zone de loisirs en collaboration avec la SEGAPAL et la SEDA.

Suivi des contentieux d'urbanisme.

Rencontres préliminaires avec G.D.F. (étude faisabilité réseau gaz de ville sur la commune).

Audit Direction Départementale de l'Équipement :- de l'ensemble de la signalisation sur la voirie communale,

- des ouvrages d'art de la Commune (ponts).

Lancement de la procédure de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols pour l'extension de la zone de carrières et précisions à apporter au règlement.

Retour de notre policier municipal après une période de stage de janvier à juin 2004.

Entre les formations au C.N.F.P.T. (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) des stages de cinq jours ont été effectués auprès de collectivités extérieures (M.J.C., Police Municipale , Centre de Secours et Gendarmerie de Montluel et 4 semaines au sein de notre collectivité).

Acquisition d'un nouveau tracteur pour la voirie.

# TRAVAUX

## Camping :

- changement du grillage en limite du stade,
- plantations de lauriers pour remplacer la haie séparative avec le stade (suite à la sécheresse 2003),
- entretien, tonte et taille des haies.

## Stade de football :

- pose de canalisation pour l'arrosage avec points de branchement,
- enfouissement réseau électrique et eau,
- pose d'un grillage,
- réalisation des fondations en vue du remplacement de l'éclairage,
- réfection du gazon.



## Vestiaire stade de football :

- peinture extérieure du vestiaire et du bar,
- carrelage mur extérieur,
- réfection des caniveaux.



Rue Henri Jomain : remplacement de la croix en pierre (cassée) par une croix en bois.

## Salle des fêtes

- peinture intérieure de la salle et vernis de la poutre extérieure,
- sécurité : mise en place de ventouses (déclenchement automatique / incendie) pour la porte du local de rangement des tables et chaises.

## Restaurant scolaire

- vernis poutre extérieure,
- changement du revêtement de sol : pose d'un carrelage pendant l'été 2004.

## Local de pêche des Brotteaux

- mise au norme électrique du bâtiment.

Local des associations : changement du rideau métallique.

## Eglise

- installation et mise au norme du paratonnerre sur la pointe de l'église.

## Voirie

- réfection de la peinture : passage piétons, axes, abris bus « rue de Bourbuel » et « chemin du Sablon »,
- nettoyage des tags et peinture sur les transformateurs.

Route de Montluel : pose d'un ralentisseur à la hauteur du lotissement « les mésanges ».

Route de Thil : poursuite des réfections en enrobé des entrées de propriétés (partie communale) – 3<sup>ème</sup> tranche.

Parking : fin des travaux à l'automne du parking « chemin des mouilles ».

Bois : plantation de 300 peupliers







## Flash Info

### ~ Comprimés d'iode :

Dans le cadre de la prévention des risques nucléaires, des comprimés d'iode ont été mis à disposition de la Mairie pour l'ensemble des habitants. Conformément aux directives préfectorales, ces comprimés seront stockés en Mairie et ne pourront être distribués que sur ordre du Préfet. Un additif au Plan de Secours Communal sera établi.

### ~ Sécheresse

En cas d'arrêté de la préfecture pour le plan sécheresse, veillez à ne pas trop arroser les jardins, éviter les lavages de voitures.

### ~ Le repas des anciens (organisé par la Municipalité)

La date est fixée au :

*dimanche 17 octobre 2004.*

Le Comité « fêtes et cérémonies » prévoit une animation à cette occasion. Les modalités d'inscription seront définies ultérieurement.

### ~ Campagne de démoustication - Année 2004

Cette année, la démoustication sur notre commune se déroule du : **03 mai au 30 juillet 2004.**

Un agent intervient pour contrôler et traiter, le cas échéant les points d'eau stagnante, aussi bien sur les domaines publics que privés. Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à cet agent détenteur d'une carte professionnelle visée par la mairie. Le traitement n'est pas toxique et tout à fait inoffensif pour l'homme. Tous renseignements peuvent être obtenus en mairie ou auprès de : l'Entente Interdépartementale - 73310 Chindrieux - Téléphone 04.79.54.21.58

### ~ Contes en Côteière



Ferme LAGER à Dagneux  
Conte de mai 2004

Notre commune souhaite participer au printemps 2005 à cet événement qui, nous espérons connaîtra le même succès que lors de l'année 2003.

Nous lançons déjà un appel à toutes les personnes intéressées par la préparation de ce projet.

De plus amples informations seront communiquées ultérieurement par le groupe de travail communal en charge de la préparation de cet événement culturel.

### ~ Plan canicule (Extraits de La lettre du maire 1397-11/05/04)

Le « plan canicule » s'organise autour de quatre niveaux d'alerte. Ce plan est intégré au projet de loi solidarité pour l'autonomie des personnes âgées, en cours de discussion au Parlement. Le rôle du maire y est précisé. Il devra recenser les personnes âgées et handicapées isolées vivant à domicile qui en font la demande.

Le plan « canicule » s'articule autour de 4 niveaux.

Le niveau 1 (vigilance) est déclenché, chaque année, du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre. Le préfet réunit, au début des mois de juin et d'octobre, un comité comprenant les services de l'Etat, le président du Conseil Général, les Maires des principales communes du département, les organismes intervenant dans le domaine social ou sanitaire (Samu, Météo-France, services d'aide à domicile, SOS-médecins, représentants des établissements de santé et des maisons de retraite ...).

Le niveau 2 (alerte) : une fois informé par le ministre de la Santé, le Préfet pilotera les cellules de crise. Les Maires seront mobilisés.

Le niveau 3 (intervention) prévoit que le Préfet actionne le « plan bleu » de mobilisation des maisons de retraite, le « plan blanc » de mobilisation des hôpitaux et des services d'urgence, le « plan rouge » de mobilisation de la sécurité civile et des pompiers. Parallèlement, il activera le « plan vermeil » à destination des personnes âgées isolées et s'assurera de la permanence des soins des médecins de ville. Les communes feront intervenir des organismes (Croix Rouge par exemple) pour contacter les personnes âgées et handicapées vivant à domicile, des points de distribution d'eau seront installés, les horaires des piscines municipales étendus.

Le niveau 4 (réquisition) prévoit tous les moyens civils et militaires adaptés à la catastrophe.

EN CAS D'URGENCE : appelez le 15 ; le 18 ou le 112.

Contactez la Mairie pour savoir si des dispositions particulières ont été prises : Tél : 04.78.06.12.50.

Internet : [www.santé.gouv.fr](http://www.santé.gouv.fr)  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou 32 50 (0,34 €/minute)

## Canicule

En cas de forte chaleur, un plan canicule « été 2004 » sera mis en place (déclenchement préfectoral).

### Quelques conseils pour se protéger de la canicule :

- § fermez les volets et les rideaux exposés au soleil,
- § ouvrez les fenêtres la nuit,
- § rafraîchissez-vous à l'aide de brumisateurs, douche ou bain,
- § buvez, même sans soif,
- § continuez à manger régulièrement,
- § demandez conseils à votre médecin ou votre pharmacien, surtout si vous prenez des médicaments ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.



Il est demandé à chaque Mairie du département de l'Ain de procéder à un recensement des personnes susceptibles de nécessiter des actions de prévention, de surveillance et de secours en cas de crise climatique. C'est sur la base de ce recensement que s'organisera l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du *plan « Vermeil »*.

*Les personnes adultes handicapées, les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes qui vivent seules, isolées familialement et/ou qui présentent des difficultés d'ordre sensoriel ou moteur qui souhaitent s'inscrire sur la liste des personnes à contacter en cas de déclenchement de l'alerte peuvent le faire en transmettant, par écrit à la Mairie, les renseignements ci-dessous.*

*Cette demande d'inscription peut également être faite par l'intermédiaire d'un membre de la famille ou d'un proche.*



-----  
**coupon à déposer ou à envoyer à la : Mairie – 01120 NIEVROZ**

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

PERSONNE DE L'ENTOURAGE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE : .....

TELEPHONE : .....

DATE : .....

SIGNATURE

## *L'été revient. Quelques rappels pour « bien vivre » à Niévroz !*

### Campagne contre le bruit ! (Suivant Arrêté Préfectoral de Septembre 2000)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8 H à 12 H et de 14 H à 19 H30
- Les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- Les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.

Nous tenons également à rappeler à chaque propriétaire de chien(s) qu'il doit prendre toutes les mesures utiles, telles que musellement ou internement dans un lieu clos et isolé des habitations pour empêcher que les aboiements ou hurlements de ces animaux ne troublent le voisinage.

### Prudence ... près des cours d'eau !

Aussi beau soit-il, un cours d'eau en aval d'un barrage hydroélectrique présente toujours un risque potentiel, dû aux lâchers d'eau nécessaires à la production électrique. Lorsque, le long des rivières et des canaux vous voyez des panneaux jaunes, pour votre sécurité et celle de votre famille,



*respectez-les et soyez prudents.*

Même par beau temps, une RIVIERE CALME PEUT GROSSIR EN QUELQUES MINUTES et noyer d'un coup îles et bancs de gravier,

*restez sur les berges de la rivière.*

**RESPECTER LES PANNEAUX** indiquant les zones de baignades interdites.  
Le danger est réel.



*surveillez les enfants au bord de l'eau.*

**EN BATEAU** respecter la signalisation et ne franchissez jamais les lignes de bouées disposées à proximité du barrage,

*renseignez-vous sur les difficultés du parcours.*

### Prévention contre le feu !

Il est interdit de faire brûler cartons, papiers, gazon, etc. ... cela au mépris de l'environnement et du voisinage.

Ces feux sauvages engendrent un réel danger pour la sécurité des personnes et des biens.



De même, en ces périodes de forte chaleur et sécheresse, les barbecues en pleine nature, les feux d'artifice et l'usage des pétards sans aucune sécurité sont interdits.